

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**Grand Concours de l'été**  
**Spécial tome 10 Cabane à étages**

**1) SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Bayard Éditions, située 18 rue Barbès – 92120 Montrouge, organise **du 20 juin 2022 au 21 août 2022 à minuit** un concours intitulé « Grand concours de l'été – Spécial tome 10 Cabane à étages » (ci-après le « Concours »).

A ce titre, Bayard Éditions invitera les lecteurs qui le souhaitent (ci-après « le Participant ») à participer au Concours via un formulaire en ligne (ci-après « le Formulaire »), qui sera accessible grâce à un QR-code dans certains points de vente, sur des pages de publicité et/ou grâce à un post sur les réseaux sociaux Bayard Éditions (Instagram, Facebook).

**1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours est ouvert à tous en France métropolitaine, Belgique et Suisse.

La participation au Concours implique l'acceptation du présent Règlement dans son intégralité par le Participant. Le non-respect du présent Règlement entraînera l'annulation de la candidature du Participant.

Le présent Concours n'étant pas une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés.

Toute participation est effectuée sous l'entière responsabilité du Participant (ou du tuteur légal du Participant s'il est mineur).

**2) DEROULEMENT DU CONCOURS**

Le Participant devra se rendre sur le formulaire suivant :

<https://milan-ressources.com/web/url/edition/Bayard/cabanetome10>.

Il devra imaginer une invention originale et créative d'un nouvel étage dans l'univers de la série « La Cabane à étages ». Il sera nécessaire de lui donner un nom puis d'expliquer et décrire le fonctionnement de cette invention. Une seule participation par personne (nom, prénom et adresse mail identiques) est autorisée.

Le Participant devra renseigner les informations suivantes : prénom, nom, âge et adresse mail d'une personne ayant l'autorité parentale.

Le Participant est entièrement responsable de tous les contenus réalisés.

La participation devra être adressée par le Participant suivant la procédure mentionnée ci-dessus du **20 juin 2022 au 21 août 2022** inclus. Les participations adressées après le 21 août 2022 minuit seront considérées comme nulles et non avenues.

La sélection des meilleures créations se fera du 22 août au 12 septembre 2022 (ci-après la « Date de Clôture ») suivant les modalités définies à l'article 4 du présent Règlement.

L'envoi des lots aura lieu à partir du 14 septembre 2022.

### **3) CONDITIONS DE SÉLECTION**

Les Gagnants seront sélectionnés par un jury. Le jury sera composé des personnes suivantes : Carla Bouvier – éditrice Fiction étrangère et Pauline Morel-Pouliquen – cheffe de produit (ci-après le « Jury »).

Le Jury élira 5 gagnants, en se fondant sur la créativité des participations.

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Aucune indemnité ne sera versée aux articles non primés.

### **4) PALMARES ET RECOMPENSES**

Chaque Gagnant recevra et/ou pourra bénéficier d'un des lots suivants :

A gagner :

1<sup>er</sup> prix : une reproduction papier de l'illustration de l'invention du Participant dessinée par Terry Denton (illustrateur de la série La Cabane à étages), la publication de cette illustration dans le prochain tome de la série, 1 livre de la série « Cabane à étages », le premier tome de la série « Sir Louis ».

Du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix : le premier tome de la série « Sir Louis ».

Si les circonstances l'exigent, Bayard Éditions se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches. En aucun cas le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur, ni faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, ni d'une réclamation. Les prix des lots sont susceptibles de variation et ne constituent pas un engagement sur leur valeur.

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement et/ou à l'occasion de leur utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication (sauf pour les titres/produits édités par la société organisatrice).

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion du déplacement de l'auteur (or incident relevant de sa propre responsabilité) et/ou de l'utilisation des lots.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si la rencontre est annulée et/ou reportée pour quelque raison que ce soit.

### **5) OBTENTION DES LOTS**

Le Participant sera informé personnellement par mail à l'adresse référencée lors de sa participation au plus tard le 12 septembre 2022.

Si le Participant ne peut être informé car son adresse mail est erronée, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'un (1) mois à compter du 12 octobre 2022 la société organisatrice pourra procéder à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au Concours.

Les gagnants recevront leurs lots par voie postale (adresse postale demandée aux Participants lors de l'annonce des gagnants).

## **6) RESPONSABILITÉ**

La participation au Concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Bayard Editions ne pourra être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive:

De toutes informations diffusées sur les services consultés,

- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le Concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la volonté de Bayard Editions rendant impossible le maintien du Concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc...

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards, pertes, erreurs imputables à la POSTE.

Il est expressément précisé que les participations ne seront pas conservées par la société organisatrice. La responsabilité de la société organisatrice ne peut donc être recherchée pour défaut de conservation des participations.

## **7) APPLICATION DU REGLEMENT**

Bayard Editions prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le Règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelque raison que ce soit. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture du Concours.

Toute interprétation litigieuse du présent Règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par Bayard Editions. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, Bayard Editions se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **8) UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par Bayard Editions. Bayard Éditions ne collecte aucune adresse email de mineurs. L'adresse email transmise doit être celle d'une personne détenant l'autorité parentale sur l'enfant participant au concours. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées, le cas échéant, aux prestataires les traitant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité : Bayard Editions, 18 rue Barbès – 92120 Montrouge.

#### **9) MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site Bayard Éditions et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

**Bayard Editions Jeunesse**

Service marketing – Concours Cabane à étages

18, rue Barbès

92120 Montrouge